

<p>31 janvier 2022</p>	<p>Procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 janvier 2022 du Conseil de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, tenue au Pavillon Municipal, situé au 1465 rue Principale, à Saint-Rémi-de-Tingwick, le lundi 31 janvier 2022 à 18h30.</p> <p>Sont présents : les conseillers messieurs Alain Groleau, Pierre Lenoir, Pierre Auger, Marco Couture et les conseillères mesdames Marie-Josée Roulx et Brigitte Nadeau.</p> <p>Est absente :</p> <p>Monsieur Mario Nolin, maire, agit comme président de l'assemblée.</p> <p>Les membres du conseil présents forment le quorum.</p> <p>Également présente : madame Anouk Wilsey directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire de l'assemblée.</p> <p><u>Ouverture de la séance extraordinaire</u></p> <p>En raison des consignes sanitaires liées à la Covid-19 émises par le gouvernement provincial, la présente séance est tenue par visioconférence et/ou huit-clos</p> <p>Constatant qu'il y a quorum, monsieur Mario Nolin, président de l'assemblée, déclare ouverte la séance ordinaire du conseil à 18h48.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
<p>2022-01-024</p>	<p><u>Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la présente séance extraordinaire a été convoquée conformément aux articles 152 et suivants du Code municipal du Québec;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Présences 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour 3) Résolution relative à l'article 954 du Code municipal du Québec permettant l'adoption du budget avant le 31 janvier suite à une élection générale 4) Adoption du budget 2022 5) Adoption du programme triennal des immobilisations 2021-2022-2023 6) Questions sur les sujets ci-hauts mentionnés 7) Levée de la séance extraordinaire <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Couture, appuyé par la conseillère Marie-Josée Roulx et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que transmis.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
<p>2022-01-025</p>	<p><u>Résolution relative à l'article 954 du Code municipal du Québec permettant l'adoption du budget avant le 31 janvier suite à une élection générale</u></p> <p>CONSIDÉRANT les élections générales de novembre 2021 ;</p>

CONSIDÉRANT QUE l'article 954 du *Code municipal du Québec* prévoit que « le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la corporation pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent. Toutefois, lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, la période est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par le conseiller Alain Groleau et unanimement résolu

QUE le budget 2022 et le programme triennal des immobilisations 2022-2023-2024 soit adopté avant le 31 janvier 2022.

2022-01-026

Adoption du budget 2022

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2022 suivantes :

REVENUS	
Taxes foncières générales	386 695 \$
Taxes voirie	203 894 \$
Taxes protection des Trois-Lacs	7 031 \$
Taxes entrepôt abrasifs	11 250 \$
Taxes Sureté du Québec	61 168 \$
Taxes services des incendies	87 855 \$
Sous-total taxes générales	757 893 \$
Restauration des Trois-Lacs	18 490 \$
Matières résiduelles - Compensation	67 835 \$
Service à la dette - Eau	24 500 \$
Service de la dette- Puits	52 542 \$
Règlement puits	25 425 \$
Taxes réseaux aqueduc 2022	64 854 \$
Vidange fosse septique	20 000 \$
Sous-total compensations	273 646 \$
Redevance - matières résiduelles	22 000 \$
Prise en charge du réseau local	117 000 \$
Réseau routier hiver (MTQ)	123 760 \$
Loisirs et culture	3 920 \$
Transfert Gouvernement du Québec	43 766 \$
Sous-total subventions et transferts	310 446 \$
Autres revenus (Licences et permis, dérogations mineures, droits sur les mutations immobilières, amendes et pénalités, etc.)	127 523 \$
TOTAL REVENUS	1 469 508 \$
DÉPENSES	
Conseil et greffe (élections)	67 412 \$
Gestion financière et administrative	247 442 \$
Sous-total administration générale	314 854 \$
Police - Sûreté du Québec	61 253 \$
Sécurité incendie	84 210 \$
Sécurité civile	11 582 \$
Sous-total sécurité publique	157 045 \$
Voirie municipale	147 662 \$
Enlèvement de la neige	294 666 \$

Éclairage publique	8 500 \$
Signalisation	1 000 \$
Transport adapté	1372.00 \$
Fourrières- animaux	1 000 \$
Sous-total transport et voirie	454 200 \$
Réseau d'eau potable	49 515 \$
Matières résiduelles	95 869 \$
Cours d'eau et environnement	30 398 \$
Sous-total hygiène du milieu	175 782 \$
Urbanisme et développement	54 553 \$
Loisirs et culture	155 755 \$
Frais de financement	131 070 \$
Remboursement de la dette	69 000 \$
Surplus accumulé non affecté	(42 751) \$
TOTAL DÉPENSES \$ CONCILIATIONS	1 469 508 \$
* Quote-part évaluation foncière (MRC) est réparti dans chaque poste budgétaire	98 066 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Pierre Lenoir et unanimement résolu que le conseil adopte le budget 2022 détaillé ci-haut.

ADOPTÉE.

2022-01-027	<u>Adoption du programme triennal des immobilisations 2022-2023-2024</u>		
	CONSIDÉRANT QUE , le programme triennal des immobilisations (PTI) 2022-2023-2024 suivant :		
	ANNÉE 2022	ANNÉE 2023	ANNÉE 2024
ADMINISTRATION			
Refonte site Web	10 000 \$		
Lumières/ électricité centre communautaire	10 000 \$		
Mise aux normes entrée centre communautaire	39 705 \$		
Refonte plan d'aménagement et de zonage		35 000 \$	
Rajeunissement du Centre communautaire			30 000 \$
VOIRIE ET INFRASTRUCTURES			
Plan d'analyse des infrastructures	30 000 \$		
Ponceau rue de la Fabrique	250 000 \$		
Mise aux normes éclairage garage-entrepôt	20 000 \$		
Souffleur déneigement patinoire	2 500 \$		
Asphaltage		250 000 \$	
Camion à neige		200 000 \$	
Compteur d'eau entreprises et chalets locations			10 000 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE			
Plan de sécurité civile (mise à jour)	5 000 \$		
Barrière descente Trois-Lacs	6 000 \$		
Éclairage rues aux lumières au Del		80 000 \$	

DÉVELOPPEMENT, AMÉNAGEMENT ET PARCS			
Jardins communautaires	3 000 \$		
Abreuvoirs (Secteur Trois-Lacs)	5 000 \$		
Mise aux normes balançoires parcs	28 125 \$		
Réparation terrain de tennis		25 000 \$	
Station réparation vélo	2 000 \$		
Toilettes (parc)		10 000 \$	
Jeux d'eau			70 000 \$
Sentiers pédestres			10 000 \$
Agora multifonctionnel parc Rock-Dion			50 000 \$
Parc à chiens			5 000 \$
TOTAL	411 330 \$	600 000 \$	175 000 \$
FINANCEMENT			
Activité de fonctionnement courant	13 781 \$	20 500 \$	39 500 \$
Autres fonds (FRR)	14 000 \$	- \$	45 500 \$
Autres fonds (TECQ)	300 000 \$	200 000 \$	
Autres fonds (PSISRPE)	18 844 \$	17 500 \$	49 000 \$
Autres fonds (Nouveaux horizons)	8 000 \$		24 000 \$
Autres fonds (Fonds accessibilité)	39 705 \$		
Autres fonds (environnement)		72 000 \$	7 000 \$
Règlement d'emprunt (voirie et aménagement)		85 000 \$	
Commandites et dons	8 500 \$	5 000 \$	10 000 \$
Location bail	8 500 \$	200 000 \$	
TOTAL	411 330 \$	600 000 \$	175 000 \$
<p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par la conseillère Marie-Josée Roulx et unanimement résolu que le conseil adopte le PTI 2022-2023-2024 détaillé ci-haut.</p> <p>ADOPTÉ</p>			
<p><u>Période de questions :</u></p> <p>✓ Aucune question</p>			
2022-01-028	<p><u>Levée de la séance extraordinaire</u></p> <p>À 19h00, la conseillère Marie-Josée Roulx propose la levée de la séance extraordinaire, tous sont unanimes.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.</p> <p>Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent. Il n'exerce pas son droit de veto.</p> <p>_____</p> <p>Mario Nolin, maire</p> <p>_____</p> <p>Anouk Wilsey Directrice générale et greffière-trésorière</p> <p>_____</p> <p>Mario Nolin Maire</p>		

Je, Mario Nolin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mario Nolin, maire